

# CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Service de Presse

Paris, le 24 avril 1995

## Communiqué n° 295

### Bilan de la campagne officielle pour le premier tour de l'élection présidentielle à la télévision et à la radio

- 7 au 21 avril -

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a dressé, en sa séance plénière du lundi 24 avril 1995, le bilan du traitement de l'actualité électorale durant la période de campagne officielle pour l'élection du président de la République sur les chaînes de télévision et de radio (7 au 21 avril). Il a également procédé à une première évaluation des émissions de la campagne officielle radiotélévisée qu'il avait pour mission d'organiser sur les antennes du secteur public (France 2, France 3, France Inter, RFO et RFI).

#### 1. Le traitement de la campagne électorale par les chaînes de télévision et de radio

Le Conseil note avec satisfaction que l'ensemble des chaînes de télévision et de radio ont respecté l'égalité de traitement des candidats conformément à sa recommandation du 9 mars 1995.

Ainsi, sur les chaînes de télévision, qui ont invité tous les candidats à s'exprimer dans leurs journaux ou à l'occasion d'émissions spéciales, les temps de parole (autour de 1h25 en moyenne, toutes chaînes confondues) pour la période du 7 au 21 avril, sont proches de l'égalité absolue, à l'exception de M. Cheminade.